

Participer à un stage de formation syndicale ?

J'aimerais bien, mais je ne sais pas si ça sera accepté.

Vous avez le droit à **12 jours** de formation syndicale par an. Un stage syndical est un droit. Votre hiérarchie ne peut vous en priver si vous envoyez votre demande 30 jours avant le début du stage.

12 jours ! Comment se fait-il que je ne sois pas au courant ?

C'est justement pour un peu mieux connaître nos droits que nous organisons ce stage.

C'est bien beau, mais vais-je être remplacé-e ?

Ni plus ni moins que lorsque vous êtes malade. Vous ne vous demandez pas si vous avez le droit d'être malade (quoique...)
C'est à l'IEN de faire respecter vos droits et ceux des enfants à la une continuité de leurs apprentissages. C'est donc à l'institution d'assurer votre remplacement.

Oui, mais ça me gêne vis à vis des collègues si les élèves sont répartis dans leur classe.

Effectivement, ce n'est pas toujours simple. Il faut faire un choix. Mais c'est souvent bénéfique de prendre un peu de recul et de découvrir de nouvelles choses.

Plan d'accès :

